



DEMANDE PRÉALABLE D'OCTROI DE CERTIFICATS VERTS ET DE LABELS DE GARANTIE D'ORIGINE

Document à renvoyer à la CWaPE :

Route de Louvain-la-Neuve 4 bte12, 5001 NAMUR (Belgrade)
Tél. : 081/33.08.10 – Fax : 081/33.08.11 – E-mail : dpocv@cwape.be

Case réservée à la CWaPE

N° d'ordre :

Date réception :

UNITÉ DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ À PARTIR DE SOURCES D'ÉNERGIE RENOUVELABLES SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE D'UNE PUISSANCE NETTE DEVELOPPABLE INFERIEURE OU ÉGALE À 10 kW ET NON RACCORDÉE AU RÉSEAU

1. COORDONNÉES DU DEMANDEUR (VOIR NOTE EN ANNEXE 2A)

<u>PERSONNE PHYSIQUE :</u>	Nom - Prénom :	
	Tél. direct :	
	Courriel :	
	Adresse du domicile :	
	Nationalité :	
<u>PERSONNE MORALE :</u>	Raison sociale ou dénomination :	
	Forme juridique :	
	Numéro d'entreprise :	BE- - - - -
	Adresse du siège social :	
	Légalement représenté par :	
	Nom - Prénom :	
	Tél. direct :	
	Courriel :	
<u>SITE DE PRODUCTION :</u>	Nom du site :	
	Adresse du site :	

2. SOURCES D'ÉNERGIE À PARTIR DE LAQUELLE/LESQUELLES L'ÉLECTRICITÉ A ÉTÉ PRODUITE

⇒ Photovoltaïque (non raccordée au réseau)

X

3. DATE DE MISE EN SERVICE DE L'INSTALLATION

Date de mise en service de l'installation	
Date de visite de l'organisme pour le RGIE (règlement général des installations électriques)	
Date d'initialisation du comptage ¹	

(1) : Pour une installation en îlotage, la date doit être postérieure au rapport RGIE

4. CAPACITÉ DE PRODUCTION ÉLECTRIQUE DE L'INSTALLATION

Puissance électrique nette développable (P_{end} : puissance totale produite moins puissance requise par les équipements fonctionnels)	kW électrique	
Rendement électrique nominal : (α_e : quantité d'énergie électrique produite divisée par quantité d'énergie primaire)	%	
Bilan annuel prévisionnel :		
Energie électrique nette produite annuellement (E_{enp})	kWh élec.	

DPO PP PV non raccordé au réseau Version du 04/03/2015

Pour rester informé de l'évolution du marché, abonnez-vous à notre Newsletter (www.cwape.be)

DOCUMENTS À JOINDRE À LA DEMANDE :

1. Annexe 1 : Liste des documents à joindre pour l'analyse de votre site de production.
 2. Annexe 2a : Le demandeur (si nécessaire)
 3. Annexe 2b : Attestation Fournisseur/Producteur/Autoproducteur
 4. Annexe 3 : Formulaire d'ouverture d'un compte titre de certificats verts (CV) et/ou de labels de garantie d'origine (LGO)
 5. Annexe 4 : Déclaration sur l'honneur
-

Je soussigné atteste avoir prévenu mon fournisseur d'électricité d'appoint de ma demande de statut de producteur vert.

En cas de changement de fournisseur, je m'engage à informer mon nouveau fournisseur de mon statut de producteur vert sans délai.

Je soussigné déclare sur l'honneur que :

- (pour les personnes morales) je suis dûment habilité à représenter la société mentionnée au Cadre 1
- les informations présentées dans la présente demande d'octroi de certificats verts et de labels de garantie d'origine, ainsi que dans ses annexes, sont sincères et véritables
- je m'engage, pour toute modification des données reprises sur ce formulaire, à prévenir la CWaPE endéans les quinze jours. (Art. 18 de l'AGW du 30 Novembre 2006).

FAIT À :

LE :

NOM DU DÉCLARANT (EN LETTRES CAPITALES) :

SIGNATURE DU DÉCLARANT :

ANNEXE 1

Liste de documents à joindre à la DPO pour votre site de production.		
1. RGIE		
a)	Copie du <u>rapport de contrôle de conformité</u> au Règlement Général des Installations Électriques (RGIE) de votre installation de production d'électricité par un organisme agréé.	☐
2. INSTALLATION		
a)	<u>Schéma électrique unifilaire</u> (y compris emplacement du compteur « certificats verts » de préférence validé par l'organisme agréé (RGIE).	☐
b)	<u>Schéma de position</u> (plan) des éléments de l'installation électrique.	☐
b)	Nom et coordonnées de l' <u>installateur</u> .	☐
d)	Copie des <u>factures</u> d'acquisition du système (installation comprise).	☐
e)	Caractéristiques techniques de votre installation (marque, modèle, puissance).	☐
f)	Photos de l'installation en date de la présente déclaration.	☐
3. COMPTEUR(S) ENERGIE VERTE		
a)	Caractéristique(s) métrologique(s) et fiche(s) technique(s) des compteur(s) d' « énergie verte » (marque, modèle, affichage, <u>classe de précision</u>).	☐
b)	Numéro de série des compteur(s) d' « énergie verte ».	☐
c)	(*) <u>Photo DATÉE</u> des compteur(s) d' « énergie verte » avec l'index clairement lisible.	☐
4. STATUTS		
a)	Statuts dans le cas où le demandeur est une personne morale.	ok ☐ sans objet ☐
b)	Documents attestant des pouvoirs du ou des déclarants dans le cas où le demandeur est une personne morale.	ok ☐ sans objet ☐
<u>Autres :</u>		☐

(*) Pour rappel, pour une installation en îlotage, la date doit être postérieure au rapport RGIE.

ANNEXE 2a

Qui peut être le demandeur ?

Le demandeur doit être **la personne physique ou morale qui peut prétendre au bénéfice des certificats verts** octroyés par la CWaPE pour l'installation indiquée dans la demande.

En principe, le bénéficiaire des certificats verts est le **producteur* lui-même**. C'est donc le producteur qui doit introduire la présente demande.

Toutefois, si le producteur a complété et signé, avec un tiers, le modèle de convention de cession des certificats verts et de mandat de représentation auprès de la CWaPE (modèle mis à disposition sur le site www.cwape.be), le tiers cessionnaire peut directement prétendre à l'octroi des certificats verts. Dans ce contexte, la présente demande est complétée et introduite (voir ci-après : « Le demandeur »).

**voir sur www.cwape.be les lignes directrices CD-9j27-CWaPE relatives aux conditions à respecter pour qu'un client final puisse être considéré comme producteur (cas de l'autoproduction) ainsi que la note CD-10c23-CWaPE du 22/03/2010 relative aux conditions à respecter pour qu'un client final puisse être considéré comme producteur dans l'hypothèse particulière du bail ordinaire ou de la location "tous services compris" d'immeubles équipés de panneaux photovoltaïques.*

Si un contrat de cession a été conclu entre le producteur et un tiers, l'encart ci-dessous doit être complété.

DECLARATION SUR L'HONNEUR à compléter si les certificats verts font l'objet d'un contrat de cession

Je soussigné,, producteur*, déclare avoir complété et signé le contrat de cession de certificats verts et de mandat de représentation établi par la CWaPE. Je m'engage à conserver un exemplaire de ce contrat pendant au moins toute la durée de son exécution et, le cas échéant, à en fournir une copie à la CWaPE sur simple demande écrite de sa part. Le producteur accepte que la demande soit introduite directement au nom du cessionnaire. Il accepte de facto de renoncer à effectuer toute transaction en rapport avec la gestion du compte certificats verts.

Lu et approuvé,....., le...../...../.....

Nom et prénom du producteur (si le producteur est une société, de la personne habilitée à représenter celle-ci) :

.....

Le cas échéant, nom de la société :

Signature du producteur :

**voir sur www.cwape.be les lignes directrices CD-9j27-CWaPE relatives aux conditions à respecter pour qu'un client final puisse être considéré comme producteur (cas de l'autoproduction) ainsi que la note CD-10c23-CWaPE du 22/03/2010 relative aux conditions à respecter pour qu'un client final puisse être considéré comme producteur dans l'hypothèse particulière du bail ordinaire ou de la location "tous services compris" d'immeubles équipés de panneaux photovoltaïques*

ANNEXE 2b

ATTESTATION
FOURNISSEUR / PRODUCTEUR / AUTOPRODUCTEUR
au sens du Décret du 12 avril 2001
relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité

Définitions (article 2 du Décret)

- « *Producteur* » *toute personne physique ou morale qui produit de l'électricité, y compris tout autoproducteur.*
- « *autoproducteur* » *toute personne physique ou morale produisant de l'électricité principalement pour son propre usage.*
- « *fournisseur* » *toute personne physique ou morale qui vend de l'électricité à des clients finals, le fournisseur produit ou achète librement l'électricité vendue aux clients finals.*
- « *client final* » *toute personne physique ou morale achetant de l'électricité pour son propre usage.*

Je soussigné,

- ☐ demandeur d'octroi de certificats verts et/ou de labels de garantie d'origine
- ☐ mandataire du demandeur d'octroi de certificats verts et/ou de labels de garantie d'origine (dans cette hypothèse, les parties s'engagent à tenir à la disposition de la CWaPE, sur simple demande de cette dernière, une copie du mandat en vue de la représentation auprès de la CWaPE) »

Pour le site de production de.....
déclare sur l'honneur après avoir pris connaissance des lignes directrices de la CWaPE relatives aux conditions à respecter pour qu'un client final puisse être considéré comme producteur. (<http://www.cwape.be/xml/doc.xml?IDD=5682&IDC=>) que : **(veuillez cocher la case qui correspond à votre situation) :**

- ☐ Le demandeur est (ou sera) **producteur** (sans être autoproducteur) de l'électricité au sens des articles 2, 1° et 2, 2° du Décret et s'engage à ne pas fournir l'électricité produite à un client final au sens de l'article 2, 38° du Décret.
Le demandeur s'engage également à n'utiliser les réseaux de transport, de transport local et/ou de distribution en vue d'alimenter en électricité d'autres sièges ou établissement situés en Région wallonne que moyennant obtention d'une licence limitée en vue d'assurer sa propre fourniture au sens de l'article 30 §3, 2° du Décret.
- ☐ Le demandeur est (ou sera) **autoproducteur** de l'électricité au sens de l'article 2, 2° du Décret et s'engage à ne pas fournir l'électricité excédentaire produite à un client final au sens de l'article 2, 38° du Décret. Le demandeur s'engage également à n'utiliser les réseaux de transport, de transport local et/ou de distribution en vue d'alimenter en électricité d'autres sièges ou établissement situés en Région wallonne que moyennant obtention d'une licence limitée en vue d'assurer sa propre fourniture au sens de l'article 30 §3, 2° du Décret.
- ☐ Le demandeur est (ou sera) **fournisseur** au sens de l'article 2, 33° du Décret.

SIGNATURE DU DÉCLARANT :

**FORMULAIRE D'OUVERTURE D'UN COMPTE-TITRE DE CERTIFICATS VERTS (CV)
ET/OU DE LABELS DE GARANTIE D'ORIGINE (LGO)
à destination des producteurs**

Nom ou dénomination de l'organisation :

Joindre une copie de la carte d'identité (personne physique) ou des statuts, tels que publiés au Moniteur Belge (personne morale)¹. L'organisation doit disposer de la personnalité juridique et être établie ou domiciliée dans un État membre de l'Espace Économique Européen.

Adresse : Tél. :

Numéro d'entreprise (n° TVA) : BE 0 ____ . ____ . ____

Numéro de compte à la CWAPE (facultatif) : 33X ____ . ____ . ____

Le(s) soussigné(s) reconnaissent qu'en cas de litige au sujet de l'existence, de l'interprétation ou de l'exécution de la présente demande d'ouverture ou au sujet de toute autre conséquence juridique généralement quelconque découlant de la présente demande, le droit belge est applicable et les cours et tribunaux belges sont exclusivement compétents.

Le(s) soussigné(s), dûment habilité(s), demande(nt) l'ouverture de comptes-titres de certificats verts (CV) et de labels de garantie d'origine (LGO); Il(s) donne(nt) mandat aux personnes mentionnées ci-dessous pour leur gestion courante.

MANDATAIRE N°1:

Nom – Prénom : Tél. / GSM :

Fax :

Signature : Courriel :

MANDATAIRE N° 2 :

Nom – Prénom : Tél. / GSM :

Fax :

Signature : Courriel :

Fait à (lieu), le (date)

NOM(S) et qualité du déclarant

SIGNATURE(S)

¹ Pour les organisations de droit étranger établies dans l'Espace Économique Européen, la copie des statuts tels que publiés au Moniteur Belge sera remplacée par une copie des statuts tels que légalement établis et publiés dans le pays d'où elles proviennent et par la preuve de la capacité des signataires ci-dessous à engager l'organisation.

ANNEXE 4

OCTROI ANTICIPÉ²
DÉCLARATION SUR L'HONNEUR (OCTROI DE LA PRIME)

Votre demande préalable d'octroi de certificats verts introduite à la CWaPE donne lieu à un octroi anticipé de certificats verts *pour autant que l'installation en cause ne bénéficie pas de l'octroi de la prime prévue par l'arrêté ministériel du 20 décembre 2007 relatif aux modalités et à la procédure d'octroi des primes visant à favoriser l'utilisation rationnelle de l'énergie et que le producteur ait formellement renoncé à celle-ci.*

Nous vous prions dès lors de remplir la déclaration sur l'honneur ci-dessous.

Je déclare sur l'honneur que (veuillez cocher la case de votre choix):

- ☐ J'ai reçu un courrier de refus d'octroi de la prime et j'y renonce par la présente.
- ☐ Je n'ai fait aucune demande de prime auprès de la Région wallonne et j'y renonce par la présente.

→ **Je suis donc éligible à l'octroi anticipé.**

- ☐ J'ai reçu la prime ou un courrier de confirmation de la Région wallonne qui me certifie que je la recevrai prochainement.
- ☐ J'ai introduit une demande de prime auprès de la Région wallonne et j'attends l'accusé de réception de ma demande ou j'ai l'intention d'en introduire une.
- ☐ La Région wallonne a refusé ma demande de prime et suite à cela j'ai introduit ou j'ai l'intention d'introduire un recours auprès du Service public de Wallonie, SPW.

→ **Je ne suis donc pas éligible à l'octroi anticipé.**

FAIT À :

LE :

NOM DU DÉCLARANT (EN LETTRES CAPITALES) :

SIGNATURE DU DÉCLARANT :

² Arrêté du Gouvernement wallon du 30 novembre 2006 – Article 13

DPO PP PV non raccordé au réseau Version du 04/03/2015

Pour rester informé de l'évolution du marché, abonnez-vous à notre Newsletter (www.cwape.be)